

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 2 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à vingt heures trente minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI É., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M, LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

Aurélie CANET donne procuration à Christelle DEROYE

Secrétaire : Fabienne LETOURNEUX

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1° - RECRUTEMENT DU CONTRAT AIDÉ DES ATELIERS MUNICIPAUX :

Cet agent est employé sur la Commune de Marolles-les-Braults depuis le 1^{er} juin 2012 en contrat aidé au service espaces-verts, et autre si besoin.

Nous vous proposons le recrutement de cet agent à compter du 1^{er} juin au grade d'adjoint-technique à temps complet.

DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de recruter cet agent à compter du 1^{er} juin 2017, à temps complet au grade d'Adjoint Technique.

2° - RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN CONTRAT AIDÉ :

Différents travaux sont programmés pour les Services Techniques, notamment en maçonnerie.

Nous vous proposons le recrutement d'une personne en contrat aidé, qui aura obligatoirement la compétence « maçonnerie – carreleur ».

Autorisez-vous M. le Maire ou un de ses Adjoints à engager les démarches nécessaires à ce recrutement ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter un emploi aidé à temps complet dès le 1^{er} juillet 2017.

Cette personne devra avant tout avoir des compétences en maçonnerie mais également être polyvalent.

3° - **CONSEIL MUNICIPAL JEUNE** :

Le Conseil Municipal Jeune était convoqué le lundi 24 avril à 17 h 00 afin de mettre en place les différentes commissions.

Trois commissions ont été proposées en tenant compte des professions de foi des jeunes conseillers.

- Environnement,
- Solidarité,
- Sports et Loisirs.

Compte-rendu Conseil Municipal des Jeunes du 24 Avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Etaient présents : CONSONNI Clémence, GUILLOIS Charly, TERTEREAU Paul, GRIGNON Katsumi Reine, HADDAK Yanis, GALAIS Loris, HEUZARD Matthew, HUBERT Océana, DERENNE Léa, TISON Mathéo, LE COGUIC Malo, LABINAL Julie.

Etait absent : FAGOT Jordan

Répartition des candidats sur les différentes commissions

Le maire DERENNE Léa supervisera les trois commissions.

Commission Environnement : Adjoint HEUZARD Matthew

- TISON Mathéo
- TERTEREAU Paul
- LE COGUIC Malo

Commission Solidarité : Adjointe HUBERT Océana

- LABINAL Julie
- CONSONNI Clémence

Commission Loisirs et Sport : Adjointe GRIGNON Katsumi Reine

- GUILLOIS Charly
- GALAIS Loris
- HADDAK Yanis

LES PROJETS RÉALISABLES POUR CHAQUE COMMISSION

❖ **Commission Environnement**

- Amélioration du parc (*Nichoirs, fleurs, bancs et poubelles à repeindre*)
- Rajouter des poubelles (Réfléchir aux endroits où cela pourrait être utile, exemple : à côté de la tribune du terrain de foot)
- Journée ville propre plusieurs fois par an.

Lors de la prochaine réunion nous irons faire un tour dans le parc afin de voir les points à améliorer.

❖ **Commission Solidarité**

- Faire un partenariat avec CASCADE, pour la collecte de jouets, de vêtements et la Banque Alimentaire

- Prendre contact avec Mr BOËT, directeur de la maison de retraite de Marolles pour faire des animations et jeux de société avec les résidents.

❖ Commission Loisirs et Sport

- Tournoi de foot sur le canton de Marolles
- Skate-Park : trouver l'endroit car la Commune a déjà le matériel.
- Club de Handball, création d'une équipe Nord-Sarthe pour le canton Marollais.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un rendez-vous a été pris avec M. BOËT, directeur de l'EHPAD et Géraldine, animatrice à la Maison de Retraite, afin d'étudier les différentes animations qui pourraient être mises en place par la Commission Solidarité du Conseil Municipal Jeune en partenariat avec les résidents.

Pour le city-park, il faudrait se rapprocher de la Communauté de Communes de Fresnay qui a mis en place dans chaque commune un city-park et étudier toute possibilité de subventions.

Il faudrait remettre des filets sur les panneaux de basket à l'extérieur du gymnase.

La prochaine réunion du Conseil Municipal Jeune aura lieu le mardi 30 mai 2017 à 17 h 00 en Mairie (salle du Conseil).

4° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX :

*COMMISSION DES TRAVAUX
du 25 avril 2017
Responsable : **Claude MAUDUIT***

Étaient présents : Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Christian JONCHERAY, Michel LUILLIER, Michel LOUAZÉ, Jean-Claude BOULARD, Émilie CONSONNI, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU, Jean-Louis CECCANTI, Cécile PÉAN

Étaient absents excusés : Jean-Michel LEFEBVRE, Jacques DEZÈRE, Aurélie CANET, Gersende CARRION, Philippe GAGNOT, Christelle GUIBERT, Fabienne LETOURNEUX

1° - SORTIE DU CHEMIN DE RANGEARD :

Lors des derniers travaux de reprofilage de la voirie communale, il a été constaté un manque de visibilité au niveau de la sortie du chemin de Rangeard.

La Commission après s'être rendue sur place propose afin de sécuriser cette sortie :

- d'effectuer un arasement d'environ 1 m 50 sur la parcelle agricole appartenant à M. Michel BESNARD, qui a donné son accord
- d'installer un miroir (*un est un stock aux Ateliers Municipaux*)

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après consultation, le Conseil Municipal estime, que l'arasement de la berme après accord de M. Michel BESNARD serait plus judicieux que le miroir (*l'évaluation de la distance des véhicules étant difficile*).

L'arasement sera fait.

2° - ACCÈS BIBLIOTHÈQUE - PERRON :

Pour pallier à la dangerosité de l'entrée et de la sortie de la Bibliothèque, la Commission propose :

- de mettre en place un garde-fou le long du perron côté espace vert s'harmonisant avec la rampe existante côté mur.

Lors de sa visite, la Commission a remarqué l'état de dégradation avancée des volets (*peinture fortement écaillée*) : Prévoir pour cet hiver de les dépendre et de les remettre en état.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un devis va être demandé à la COMEMA pour installer un garde-fou qui respectera le style de la rambarde déjà existante.

La Commission a également constaté l'état de dégradation des volets et préconise de les dépendre et de les remettre en état (*surtout refaire la peinture*). Cela pourrait être fait cet hiver, prévoir la location d'une nacelle.

3° - TRAVAUX DE LA BOULANGERIE :

Visite de la boulangerie par la Commission qui s'est inquiétée sur la remise en état du logement.

M. LUBIN, Maître d'œuvre en bâtiment, a été chargé de présenter aux Élus un projet de réhabilitation de l'ensemble (*en attente*).

Pour info : Signature de l'acte d'acquisition du bâtiment le 27 avril 2017

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le but étant que la boulangerie redémarre le plus rapidement possible.

L'acquisition du matériel et des murs : 60 000 €. Pour que le remboursement ne dépasse pas les 1 000 €/mois sur 12 à 15 ans, il serait souhaitable que les travaux ne dépassent pas 90 000 €.

M. LUBIN doit effectuer tous les relevés et nous présenter un projet. La réhabilitation du logement en face pourrait servir en dépannage ou pourrait être un point de chute pour le futur boulanger.

4°- AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS AUTOUR DE LA SALLE OMNISPORTS :

La Commission propose :

- la mise en place dès que le temps va le permettre, d'un espace engazonné le long du chemin pédestre ainsi que sur l'espace rejoignant la rue Henri et Charles Chardon

- la plantation d'arbustes à l'automne,

- l'installation d'une table de pique-nique,

- la pose d'un garage à vélos à proximité du complexe

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

L'engazonnement autour de la salle omnisports est compris dans le lot n° 1 de la Société TRIFAULT. L'aménagement extérieur se fera progressivement.

5° - TRANSFERT DES FEUX « SARREL » AU NIVEAU DES ÉCOLES :

Avis très partagé de la Commission qui craint que l'installation de ces feux complique la fluidité de la circulation au niveau de l'intersection.

La mise en place d'un garage à vélos a été demandée pour l'école élémentaire.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal s'accorde pour dire que l'entrée de l'école est dangereuse, mais certaines choses ont déjà été mises en place (*barrières, parking*).

Après discussion et à l'unanimité le Conseil Municipal a décidé de ne pas mettre en place de feux tricolores mais demande un marquage « interdiction de stationner » au niveau du carrefour.

Une étude va être réalisée pour étendre la zone « 30 » jusqu'aux Écoles.

5° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SPORTS :

COMMISSION DES SPORTS
du 25 avril 2017
Responsable : **Christian JONCHERAY**

Étaient présents : Christian JONCHERAY, Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Cécile PÉAN, Jean-Claude BOULARD, Michel LOUAZÉ, Michel LUILLIER, Jean-Louis CECCANTI

Étaient absents excusés : Jean-Michel LEFEBVRE, Gersende CARRION, Émilie CONSONNI, Philippe GAGNOT, Jacques DEZÈRE, Aurélie CANET, Christelle GUIBERT, Fabienne LETOURNEUX, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU

1° - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES DE SPORT :

A. UTILISATION DES LOCAUX :

a. Accès aux salles :

Le planning est élaboré en concertation entre la mairie, les établissements scolaires, les différentes associations et le SCM, il doit être impérativement respecté.

L'accès aux différentes salles de sports est autorisé aux établissements scolaires publics et privés et aux associations sportives, accompagnés d'un(e) enseignant(e) et/ou d'un responsable nommé désigné et identifié. Les membres adultes des associations sportives pourront accéder aux salles sur présentation de licence ou carte de membre actif de l'année en cours.

Un badge d'accès nominatif sera remis aux différents responsables.

Interdiction de modifier les réglages, chauffage, etc...

Chaque association, établissement scolaire doit apporter sa trousse à pharmacie.

La consommation d'alcool est interdite dans l'ensemble de ces salles de sport. Aucun joueur ou spectateur en état d'ébriété ne sera admis à pénétrer dans les salles ni à y être présent.

Les chiens ne peuvent pas pénétrer dans l'enceinte de ces salles même tenus en laisse.

L'usage du téléphone à partir du poste fixe est réservé, **exclusivement**, aux cas d'urgence. Un point phone installé dans le hall des salles polyvalentes est disponible.

Les aires de jeux et de pratique sportive sont strictement interdites aux personnes non munies de chaussures de sports propres. Les chaussures utilisées ne servent que pour les différentes salles de sport.

Le matériel utilisé est rangé à sa place dans les endroits prévus à cet effet (placards, marquages au sol, bacs...). Chaque association est responsable de ce rangement.

b. Concernant le mur d'escalade :

Celui-ci est réservé :

- Aux sapeurs-pompiers pour leur entraînement et la gendarmerie,
- Aux établissements publics et privés dans le cadre des cours dispensés,
- Au centre social pour l'animation,
- Au SCM « section escalade » pour y assurer l'activité sportive décrite.

Le nombre de grimpeurs autorisés sur le mur est de 9 maximum en même temps.

c. Concernant la salle d'arts martiaux :

- Il est interdit aux enfants de circuler dans la salle avant le début du cours.
- Les ongles des pieds et mains doivent être coupés.
- Les claquettes sont obligatoires à la sortie des vestiaires.

d. Concernant la zone délimitée pour le tir à l'arc :

- Les participants ne pourront pénétrer dans la salle qu'en présence du moniteur par l'arrière du pas de tir.
- La séance ne pourra débuter qu'en présence de tous les archers dans la salle

B. RESPONSABILITÉ :

Les enfants doivent être accompagnés par les parents ou un membre de la famille jusqu'à la salle.

Les enfants mineurs sont toujours sous la responsabilité d'un adulte référent à l'intérieur des différentes salles.

Le responsable s'assurera de l'extinction de l'ensemble des éclairages des salles utilisées dont les vestiaires avant la fermeture de la salle.

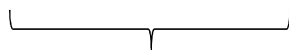
Les joueurs, spectateurs, établissements scolaires et associations sportives seront responsables des dégradations commises.

Un registre est mis en place pour y consigner dégradations et observations.

C. FRÉQUENTATION MAXIMALE INSTANTANÉE :

- Dojo : 80 personnes
- Salle de sports : 103 personnes + 54 personnes en tribunes

Public : 238 personnes + 1 gardien



Total 238 personnes

- Gymnase : 242 personnes

D. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SECTIONS SPORTIVES :

Chaque section affichera son règlement dans le tableau d'affichage, ainsi que le diplôme des enseignants ou intervenants et leur carte professionnelle.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Acquisition de deux cahiers pour y consigner les dégradations et observations. Un règlement intérieur va être mis en place valable pour les deux gymnases.

2° - PROJETS 2017 - 2018 :

- Parcours du cœur en 2018, définir le parcours,
- Cross moto ou stock-car,
- Rallye du Mans
- Gymkhana
- Circuit découverte, pause gourmande et chasse au trésor.

3° - QUESTIONS DIVERSES :

Date d'inauguration de la salle omnisports.

Quel nom pour la salle omnisports ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

⇒ Inauguration de la nouvelle salle omnisports le 16 septembre 2017, heure à définir.

⇒ Étudier la possibilité de faire venir de grands joueurs régionaux de tennis de table et judo.

Il va être demandé au Conseil Municipal Jeune de trouver un nom à cette salle.

Pour une meilleure circulation sur les parkings de la Salle Jean-de-la-Fontaine, un traçage sera effectué.

Des caméras seront mises en place pour plus de sécurité.

6° - EMPLOIS SAISONNIERS :

Comme chaque année, nous proposons aux enfants des employés communaux des postes de saisonniers pour le remplacement des congés d'été :

- 2 pour les écoles,
- 3 pour les ateliers.

Autorisez-vous ce recrutement ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement de cinq jeunes pour pallier aux absences dues aux congés d'été des employés communaux.

7° - INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

L'indice brut sur lequel sont calculés les indemnités du Maire et des Adjointes à augmenter en janvier 2017. Il est ainsi passé de 1015 à 1022.

Le Trésor Public nous demande de voter pour une nouvelle délibération afin de recalculer le montant de cette nouvelle indemnité.

- Pour le Maire : de 1 644,44 € à 1 664,38 € brut
- Pour les Adjointes : de 631,01 € à 638,66 € brut

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation de l'indemnité due au passage de l'indice brut de 1015 à 1022.

8° - HONORAIRES DE M. LUBIN :

La réhabilitation de la boulangerie nécessite la participation d'un architecte.

Les honoraires proposés par M. LUBIN (*Beaumont-sur-Sarthe*) sont estimés à 8,5 % du montant des travaux.

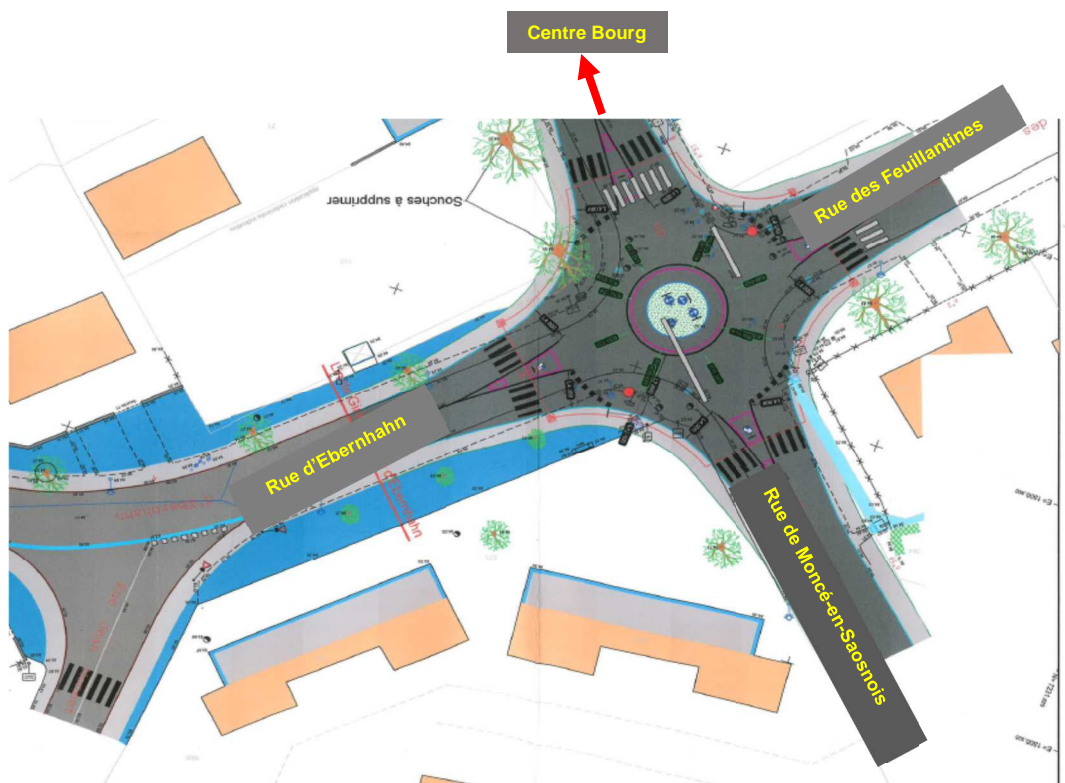
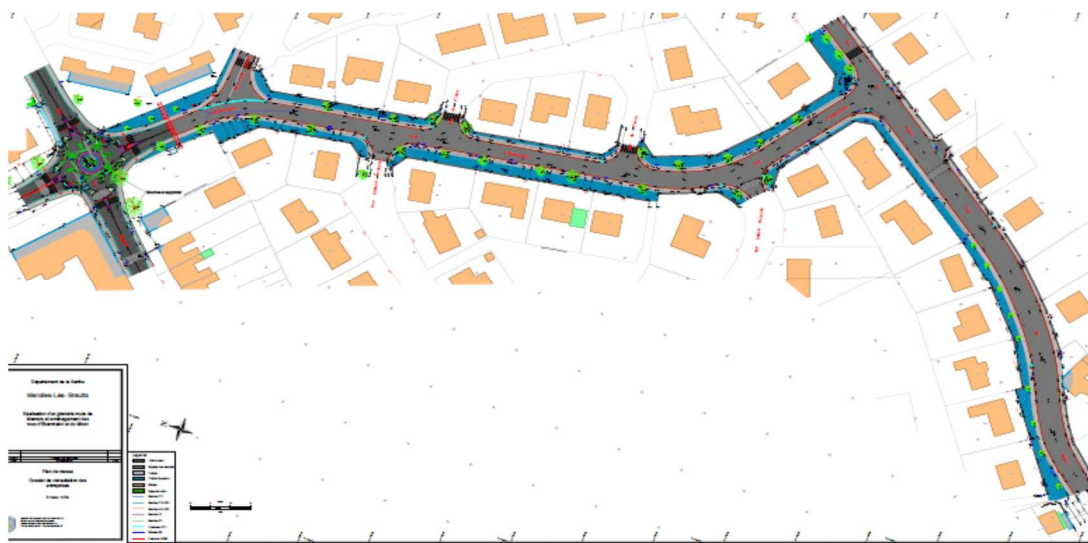
Un devis avait été demandé à un autre architecte qui estimait ses honoraires à 11 % du montant des travaux.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de régler les honoraires estimés à 8,5 % du montant des travaux de la boulangerie à M. LUBIN (*Beaumont-sur-Sarthe*).

9° - RUE D'EBERNHAHN :

Voici le projet proposé par M. Stéphane BOUDIER :



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les plans ont été mis à disposition du Conseil Municipal. L'appel d'offres a été lancé, réception des offres le 18 mai 2017 – analyse le 2 juin 2017.

Point sur les travaux boulevard de la Gare – rue Paul Chevalier : L'assainissement est terminé, démarrage des travaux pour l'eau.

10° - RÉHABILITATION MILLE CLUB :

Maître d'œuvre : Mme Françoise GESLAND

Deux propositions :

- Droite en zinc
- Arrondie en bois

Prix incompressible : 25 000 € pour le changement des fenêtres et des portes.

L'appel d'offres sera lancé en forme droite et en tôle. Une vérification des appareils de musculation va être demandée pour étudier leur solidité.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

- Repas du 8 mai 2017 : Le Personnel de la Salle mettra en place le couvert.
- Le 13 mai 2017 : Course cycliste avec la « Patriote de Bonnétable » de **14 h 00 à 18 h 30** (*besoin de bénévoles*)
- Le 8 juin 2017 aura lieu l'inauguration du nom des deux écoles à **16 h 30**.
- Mme Émilie CONSONNI pose la question de savoir s'il y aura le gaz de ville dans le bourg.

Oui, avec la réhabilitation du centre bourg en partenariat avec Sarthe Habitat en 2018. Les logements seront raccordés au gaz de ville.

- Il faudrait que le lierre soit coupé sur l'abribus de la place Coutard.
- Signalétique pour annoncer les toilettes publiques à côté de la pharmacie.
- Magasin de producteurs :

Manque de viande. Contact a été pris avec M. CHAMPION mais il est trop loin environ 35 kms, il faut faire l'aller et le retour : pas rentable.

- Un panneau « interdiction de stationner » sera installé à l'entrée du chemin pédestre route de Bonnétable.

- Mme Fabienne LETOURNEUX demande quelques infos sur la nouvelle Communauté de Communes.

☞ Les Commissions se mettent en place,

☞ La mutualisation : En attente de la mise en place du site internet de la Communauté de Communes du Maine Saosnois.

☞ Mettre les dates des Conseils Communautaires sur le site.